

Le 19 avril 2024

DÉPARTEMENT  
DE LA LOIRE

ARRETE DU PRESIDENT  
DE ROANNAIS AGGLOMERATION

ROANNAIS  
AGGLOMERATION

63, rue Jean Jaurès  
42311 ROANNE

N°AP 2024-028

**DELEGATION DE FONCTIONS  
ET DE SIGNATURE**

**Septième Vice-Président  
Romain BOST**

**Délégation à l'enseignement supérieur et à  
l'innovation**

**Abrogation de l'arrêté n° AP 2020-067  
du 15 juillet 2020**

**Le Président de Roannais Agglomération,**

Vu le code général des collectivités territoriales,  
notamment les articles L.5211-9 et L.5211-10 ;

Vu l'arrêté du Président n° AP 2020-067 du  
15 juillet 2020 portant délégation de fonctions et de  
signature de M. Romain BOST ;

Considérant que pour la bonne marche des services  
communautaires, et pour permettre une parfaite  
continuité du service public, il est nécessaire que  
l'exercice de certaines fonctions et la signature de  
certains actes et documents soient assurés par M.  
Romain BOST, 7<sup>ème</sup> Vice-Président ;

Certifié exécutoire	19 AVR. 2024
Reçu en préfecture	19 AVR. 2024
Publié	19 AVR. 2024
Notifié	

**ARRETE**

**ARTICLE 1 :**

L'arrêté du Président n°AP 2020-067 du 15 juillet 2020 portant délégation de fonctions et de signature à M. Romain BOST est abrogé.

**ARTICLE 2 :**

**M. Romain BOST, 7<sup>ème</sup> Vice-Président, est délégué à l'enseignement supérieur et à l'innovation.**

Délégation de fonctions et de signature est attribuée à M. Romain BOST dans ces domaines et notamment pour :

- Les relations avec les établissements d'enseignement supérieur, de recherche et de fonction ;
- Les relations avec les établissements ou associations ayant une activité de formation et d'orientation ;
- Les grands projets liés à l'enseignement ;
- La vie étudiante ;
- La culture scientifique, technique et industrielle ;
- Les Pôles de compétitivité et d'excellence / cluster / soutien à l'innovation des entreprises ;
- Les filières d'activités économiques ;
- Le fablab.

M. Romain BOST peut signer tous documents et courriers ayant un caractère décisionnel, toutes conventions et tous contrats soumis à l'approbation de l'organe délibérant, tous bons de commande correspondant à sa délégation.

En outre, en cas d'empêchement du Président, M. Romain BOST peut représenter Roannais Agglomération dans les instances ou organisme dans les domaines correspondants à sa délégation de fonctions.

### **ARTICLE 3 :**

Le bénéficiaire des présentes délégations agit **sous la surveillance et la responsabilité du Président.**

Sa signature devra toujours être précédée de la mention suivante :

Le Président,  
pour le Président et par délégation,  
Le Vice-Président délégué  
à l'enseignement supérieur et à l'innovation

**M. Romain BOST**

### **ARTICLE 4 :**

La présente délégation prendra effet dès que l'arrêté sera exécutoire et pour la durée de mandat du président. Elle cessera de produire effet à compter du jour où son bénéficiaire cessera d'exercer ses fonctions au titre desquelles elle a été consentie ou en cas d'abrogation.

### **ARTICLE 5 :**

Le Directeur Général de Roannais Agglomération est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera :

- transmis à M le Sous-Préfet ;
- publié sur le site internet de Roannais Agglomération ;
- notifié à l'intéressé ;

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de LYON dans un délai de deux mois, à compter de sa publication.

Notifié à M. Romain BOST

Yves Nicolin,

Président,  
Maire de Roanne